

Pays d'origine et encadrement des pratiques religieuses : l'Algérie et ses émigrés (1962-1988)

Jean-Charles Scagnetti



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/4690>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2009

Pagination : 177-202

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Jean-Charles Scagnetti, « Pays d'origine et encadrement des pratiques religieuses : l'Algérie et ses émigrés (1962-1988) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 78 | 2009, mis en ligne le 15 février 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/4690>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Pays d'origine et encadrement des pratiques religieuses : l'Algérie et ses émigrés (1962-1988)

Jean-Charles Scagnetti

- 1 Le Front de libération nationale (FLN), sorti vainqueur de son combat avec l'occupant colonial et le Mouvement national algérien (MNA) de Messali Hadj, s'imposa progressivement comme interlocuteur unique de l'Algérie indépendante¹.
- 2 Pour ce faire il réussit à structurer, en son sein, la majorité des opposants à l'Algérie française et à affirmer graduellement sa prépondérance dans les rangs de la communauté algérienne établie en métropole.
- 3 D'emblée la religion musulmane joua un rôle prépondérant dans la lutte armée et la défense de la « personnalité algérienne ». Cette instrumentalisation politique du religieux se perpétua ensuite jusqu'en octobre 1988, quand un « chahut de gamins » renversa le système du parti unique et entrouvrit les portes de la démocratie et de la liberté d'expression. L'aventure prit fin subitement après la victoire électorale du FIS – Front islamique du salut – aux élections législatives de décembre 1991 et l'instauration de l'état d'urgence, prémices de la guerre civile.
- 4 Ainsi en Algérie, entre 1962 et 1988, le rapport à l'islam passa par le filtre du FLN et évolua au gré des attentes du pouvoir et de la société dans un cadre socialiste à parti unique. Au même moment, la communauté algérienne en Europe, sans cesse plus nombreuse, s'enracinait. Sa relation à la religion se transformait pour les pères d'abord puis leurs enfants, qualifiés de « Beurs ». Il en résulta une distorsion conséquente entre la situation au pays et celle découlant de l'exil.
- 5 Par pratiques religieuses il est commun de considérer des rites, des comportements individuels et collectifs réalisés dans le cadre d'une religion donnée et selon un certain rythme. Dès lors se pose la question du rapport entre les émigrés et l'observation des prescriptions religieuses en dehors du *Dar al Islam* et de la perception de ces dernières par les Algériens résidents.

- 6 L'expression des pratiques religieuses individuelles est multiple en Algérie, pays sunnite à majorité malékite où se développent, à l'ombre de zaouïas, des rites hanafites (Médéa) et ibadites (Mzab).
- 7 Cette richesse se retrouve naturellement dans l'émigration. En l'absence de statistiques précises et de sources fiables, le recensement et le traitement sociologique des pratiques apparaissent comme secondaires par rapport à leur instrumentalisation par le FLN.
- 8 C'est pourquoi, en choisissant l'approche de l'histoire politique, le décalage qui s'instaure entre les deux ensembles, les « déviances » constatées ou fantasmées et les tentatives de contrôle constituent les fondements d'une réflexion sur l'encadrement des pratiques religieuses et ses conséquences.
- 9 Il convient alors de s'interroger sur la place de l'islam en Algérie et sur son évolution au cours de notre période d'étude pour donner du relief aux décalages avec la communauté émigrée et prendre l'entière mesure de l'instrumentalisation de la religion par le FLN et son représentant en France, l'Amicale des Algériens en Europe – AAE.

Place et statut de l'islam en Algérie

- 10 Il peut paraître surprenant d'appréhender ce phénomène après la guerre civile qui, à la fin du XX^e siècle, opposant islamistes et militaires, dévasta le pays pendant plus d'une décennie. En tout état de cause, en Algérie, la religion constitua tour à tour un des moteurs de la guerre de libération puis de l'édification politique de l'État indépendant avant de devenir un facteur d'opposition au FLN.

Un rempart contre la dépersonnalisation

- 11 En marge de la colonisation et de l'alourdissement de la présence française en Algérie, la religion et son véhicule, la langue arabe, devinrent rapidement des marqueurs identitaires qui assurèrent la survie de l'âme algérienne dans un cadre de sujétion. Religion et langue constituèrent alors les conservatoires de la personnalité algérienne.
- 12 De l'Emir Abd el Kader à la fondation de l'Association des Oulémas par le cheikh Abdelhamid Ben Badis en 1931, la foi occupa une place prédominante dans la mobilisation militaire des Algériens et dans la défense de leur identité.
- 13 D'ailleurs, le statut religieux s'avérait déterminant dans l'Algérie coloniale. Hormis les lois de francisation, l'accès à la citoyenneté française pleine et entière passait, pour les musulmans, par l'abandon de leur statut religieux. En conséquence, ils devaient se muer en *m'tournis* (renégats) alors que les juifs sépharades d'Algérie avaient bénéficié collectivement du décret Crémieux – 24 octobre / 7 novembre 1870 – accordant la citoyenneté française sans renoncement religieux.
- 14 Finalement, tant du côté algérien que du côté français, la religion symbolisait une frontière, un Rubicon que peu franchirent. Dès lors, il ne fut pas surprenant de découvrir dans la proclamation du FLN en date du 1^{er} novembre 1954 que l'un des buts du soulèvement était :

[...] L'indépendance nationale par [...] la restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.

- 15 De même l'appellation de *Moudjahidin*, désignant les combattants nationalistes, plaçait la bataille pour l'indépendance sous l'autorité de la religion musulmane. Pour ces Français musulmans en rébellion, l'islam était la composante majeure de leur « personnalité » s'opposant de fait à l'identité française qui leur était proposée. Cet espace individuel et collectif de résistance fut progressivement confisqué par le FLN notamment après le ralliement, en février 1956, de l'Association des Oulémas qui fournit une véritable caution religieuse à la lutte.
- 16 Ainsi certains comportements en opposition avec la morale islamique et les préceptes religieux furent proscrits, l'alcool et les cigarettes formellement interdits :
- La supériorité du moudjahid sur l'adversaire, il ne la devait pas seulement à sa valeur militaire et à sa ruse de maquisard. Les deux adversaires se différenciaient par le mode de vie, la constitution physique, l'habillement et l'équipement. La sobriété du maquisard est légendaire. L'alcool était interdit au moudjahid par la religion et les cigarettes par les nécessités économiques, sachant que 80 % du prix de chaque paquet de tabac allaient dans les caisses de l'adversaire².
- 17 Cette rigueur s'imposa également au sein de la Fédération de France du FLN. Une pratique religieuse commune et unifiée devait souder la communauté nationale émigrée en la démarquant des autres Français, harkis ou messalistes. L'aspect identitaire était mis en avant pour se différencier des métropolitains et fédérer par delà les divisions régionales ou ethniques. Progressivement, tout opposant au FLN, au-delà de l'entrave à la liberté, fut considéré comme renégat à l'islam.

L'islam et la République algérienne

Les fondements et les institutions

- 18 À la suite du référendum du 8 septembre 1963, la première constitution de la République algérienne démocratique et populaire institutionnalisa l'islam :
- Préambule : [...] L'islam et la langue arabe ont été des forces de résistance efficaces contre la tentative de dépersonnalisation des Algériens menée par le régime colonial [...].
- Article 4 : L'islam est la religion de l'État. La République garantit à chacun le respect de ses opinions et de ses croyances, et le libre exercice des cultes.
- Article 5 : La langue arabe est la langue nationale et officielle de l'État [...].
- Article 39 : Le pouvoir exécutif est confié au Chef de l'État qui porte le titre de Président de la République. [...] Tout musulman, algérien d'origine, âgé de 35 ans au moins et jouissant de ses droits civils et politiques peut être élu Président de la République.
- 19 La Constitution de 1976 reprit et amplifia ces préceptes :
- Article 2 : L'islam est la religion de l'État.
- Article 3 : L'Arabe est la langue nationale et officielle. L'État œuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel.
- Article 19 : La Révolution culturelle a notamment pour objectifs : [...] c) d'adopter un style de vie en harmonie avec la morale islamique et les principes de la Révolution socialiste. [...]
- Article 107 : Pour être éligible à la présidence de la République, il faut être de nationalité algérienne d'origine, de confession musulmane, avoir quarante (40) ans révolus au jour de l'élection. [...]
- Article 110 : Le Président de la République prête serment dans les termes ci-après : « Fidèle au sacrifice suprême et à la mémoire des martyrs de notre Révolution sacrée, je jure par Dieu Tout Puissant de respecter et de glorifier la religion

islamique, de respecter et de défendre la Charte nationale, la Constitution et toutes les lois de la République, de respecter le caractère irréversible du choix pour le socialisme ».

Article 195 : Aucun projet de révision constitutionnelle ne peut porter atteinte :

- 1) à la forme républicaine de gouvernement ;
- 2) à la religion d'État.

- 20 Sans développer davantage les exemples, et en omettant volontairement la Charte d'Alger de 1964 ainsi que les Chartes nationales de 1976 et 1986, la religion apparaissait clairement comme l'un des piliers de la République algérienne. Forteresse de la résistance nationaliste puis berceau de l'algérianité, elle offrait la possibilité de rassembler le peuple même si le libre exercice des cultes n'apparaissait plus en 1976³.
- 21 En l'occurrence dès 1962 un ministère des Affaires religieuses fut créé et resta actif jusqu'en 1988, sous diverses appellations. Outre la fixation du calendrier des fêtes religieuses, par l'intermédiaire des observations lunaires, l'organisation annuelle du Hadj et les inaugurations de mosquées, le ministre avait la responsabilité des imams et faisait procéder, par le biais d'inspecteurs présents dans chaque wilaya, à des visites de contrôle⁴. Devenu en juillet 1970 le ministère de l'Enseignement originel et des affaires religieuses⁵, il encouragea le développement des instituts islamiques en charge de l'enseignement religieux et de la formation des futurs imams⁶. En novembre 1969 il existait 16 instituts accueillant au total 8 500 élèves. Selon Abdelmadjid Cherif, directeur de l'enseignement religieux au ministère :
- [...] le but de ces instituts est de former des hommes de culte destinés à officier dans les mosquées et autres établissements religieux en qualité d'imams, de prédicateurs, aumôniers et à prêcher l'islam dans certains pays africains nous ayant demandé de les assister⁷.
- 22 Les élèves âgés au minimum de treize ans pouvaient choisir la voie de l'enseignement originel et de ses diplômes créés le 13 mai 1971⁸ : *El Ahlia* (brevet) et le baccalauréat de l'enseignement originel.
- 23 Toutefois, le 8 octobre 1977, cette responsabilité éducative fut transférée au ministère de l'Éducation⁹ qui intégra le 27 mai 1978 le diplôme *El Ahlia* en tant qu'option au brevet d'enseignement moyen, alors que le baccalauréat de l'enseignement originel était incorporé, en qualité de série supplémentaire, à ceux de l'enseignement secondaire¹⁰.
- 24 Le 13 février 1966 un Conseil supérieur islamique fut instauré afin de renforcer l'encadrement de la religion. Il reçut le monopole d'émission des *fatawa* – réponses données à toute question concernant le droit musulman – pour les particuliers et pour l'État¹¹.
- 25 En dehors de cette attribution principale le Conseil fixait tous les ans la fin du mois de jeûne par observation lunaire ainsi que le montant de la *zakat el fitr*¹².
- 26 Enfin, en vue de favoriser les discussions religieuses, un premier *séminaire de la pensée islamique* se tint en 1968. Il devint progressivement un haut-lieu de la réflexion sur les pratiques religieuses et l'adaptation au monde moderne, au moment où la plus grande mosquée d'Afrique devait être édifiée à Constantine. Afin de prolonger les échanges en dehors de ces réunions annuelles, deux revues religieuses en langue arabe, *Al Qabas* puis *Al Asala*, virent le jour entre 1966 et 1981¹³.

L'analyse des discours présidentiels

- 27 Les discours présidentiels, relativement nombreux en Algérie et officiellement retranscrits en français, fournissent un éclairage sur la société algérienne et sur les thèmes développés par les trois présidents successifs de la période d'étude : Ahmed Ben Bella (1962-1965), Houari Boumediene (1965-1978) et Chadli Bendjedid (1979-1992). Le corpus rassemblé et répertorié se monte à 1,2 millions de mots, ce qui autorise une lecture intuitive et une analyse lexicométrique avec *Hyperbase*, le logiciel d'Étienne Brunet¹⁴.
- 28 Au sein de cette compilation, certains discours eurent une résonnance internationale particulière ; ce fut le cas de celui prononcé par Houari Boumediene à Lahore, au Pakistan, lors du 2nd sommet islamique le 23 février 1974. Il illustre la conception algérienne de l'islam et du développement économique socialiste :
- [...] les hommes ne veulent pas aller au paradis avec le ventre creux. [...] Un peuple qui a faim n'a pas besoin d'écouter des versets, avec toute ma considération pour le Coran que j'ai appris à l'âge de dix ans. Les peuples qui ont faim ont besoin de pain, les peuples ignorants de savoir et les peuples malades d'hôpitaux.
- 29 En dépit de l'étonnement de son auditoire et à la polémique déclenchée par ses propos, Houari Boumediene récidiva le 1^{er} mai 1974 lors de la célébration de la fête du travail en Algérie :
- J'ai tenu à affirmer cela à Lahore, en insistant sur le fait que l'islam n'est pas de simples paroles. Celui qui a faim ne peut se suffire de la lecture du Coran ni de la promesse du paradis.
- 30 Postérieurement à la lecture intuitive, une analyse comptable des termes employés s'est imposée afin de faire émerger le poids de l'islam dans les discours présidentiels et d'en mesurer le contexte. La première constatation fut la sécheresse des emplois ou des références à l'islam et à la religion.

Saisies d'écrans tirées du logiciel Hyperbase©

Liste de mots ou noms appartenant au domaine religieux (680 occurrences au total)

C:HYPERBAS\BOUM. EXE

Liste de mots

Effacer un mot: CLIC + MAJ

GRAPHIQUE: clic sur un mot ou un texte

Ben0 Bou0 Ch03

	ECART	FREQU.	FACTOR	ARBRE	COLON	MODIF.	Initiale	Finale	Chaîne	Fréq.	Long		
							Forme	Lemme	Catég.	Groupe			
relig	122	414	144				680	relig_					
islam	20	78	28				126	islam					
islamique	3	21	20				44	islamique					
islamiques	2	10	1				13	islamiques					
islamisme	1	0	0				1	islamisme					
mosquée	2	13	0				15	mosquée					
mosquées	0	3	0				3	mosquées					
musulman	5	21	5				31	musulman					
musulmane	2	21	4				27	musulmane					
musulmanes	1	2	0				3	musulmanes					
musulmans	13	29	6				48	musulmans					
religieuse	0	4	0				4	religieuse					
religieuseme	1	0	0				1	religieusement					
religieuses	2	4	0				6	religieuses					
religieux	4	8	0				12	religieux					
religion	1	65	10				76	religion					
dieu	42	92	54				188	dieu					
allah	2	0	0				2	allah					
coran	0	9	5				14	coran					
prière	1	0	0				1	prière					
imam	0	1	0				1	imam					

C:HYPERBAS\BOUM. EXE

Liste de mots

Effacer un mot: CLIC + MAJ

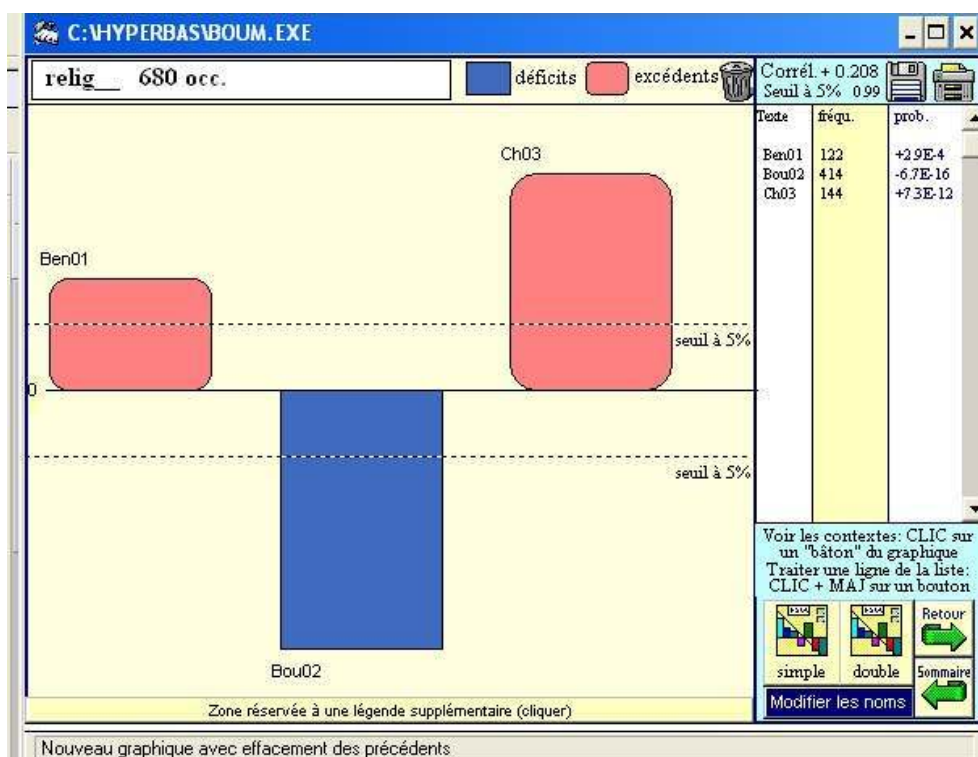
GRAPHIQUE: clic sur un mot ou un texte

Ben0 Bou0 Ch03

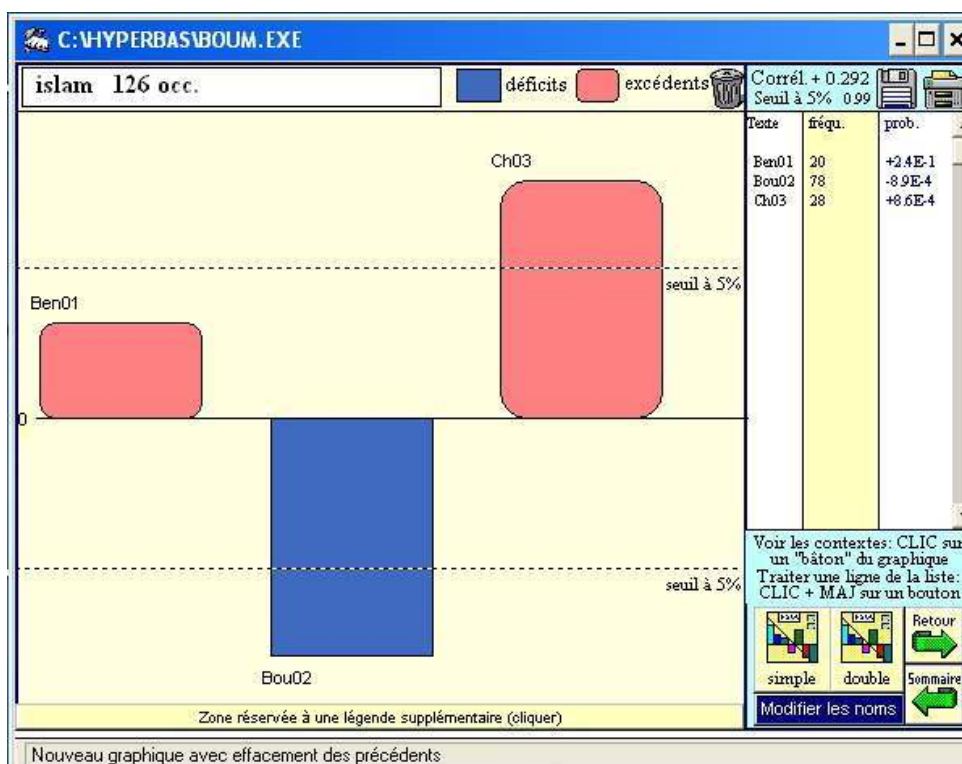
	ECART	FREQU.	FACTOR	ARBRE	COLON	MODIF.	Initiale	Finale	Chaîne	Fréq.	Long		
							Forme	Lemme	Catég.	Groupe			
musulman	5	21	5				31	musulman					
musulmane	2	21	4				27	musulmane					
musulmanes	1	2	0				3	musulmanes					
musulmans	13	29	6				48	musulmans					
religieuse	0	4	0				4	religieuse					
religieuseme	1	0	0				1	religieusement					
religieuses	2	4	0				6	religieuses					
religieux	4	8	0				12	religieux					
religion	1	65	10				76	religion					
dieu	42	92	54				188	dieu					
allah	2	0	0				2	allah					
coran	0	9	5				14	coran					
prière	1	0	0				1	prière					
imam	0	1	0				1	imam					
prophète	1	19	3				23	prophète					
mohammed	5	2	1				8	mohammed					
mohamed	12	10	1				23	mohamed					
coranique	1	0	0				1	coranique					
djihad	1	2	6				9	djihad					

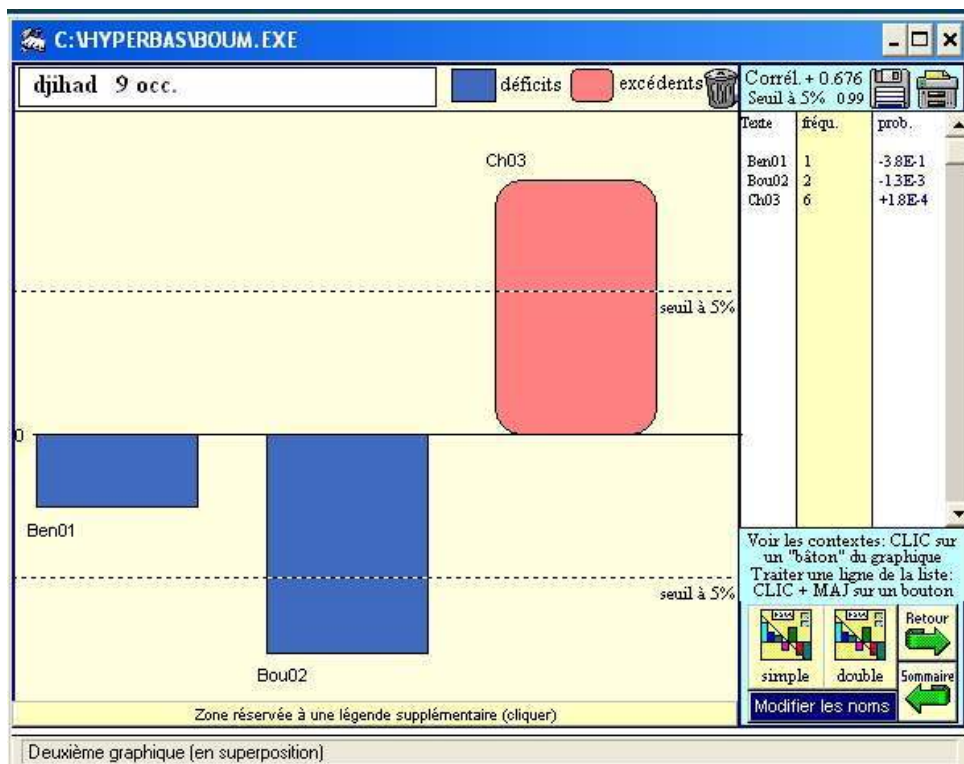
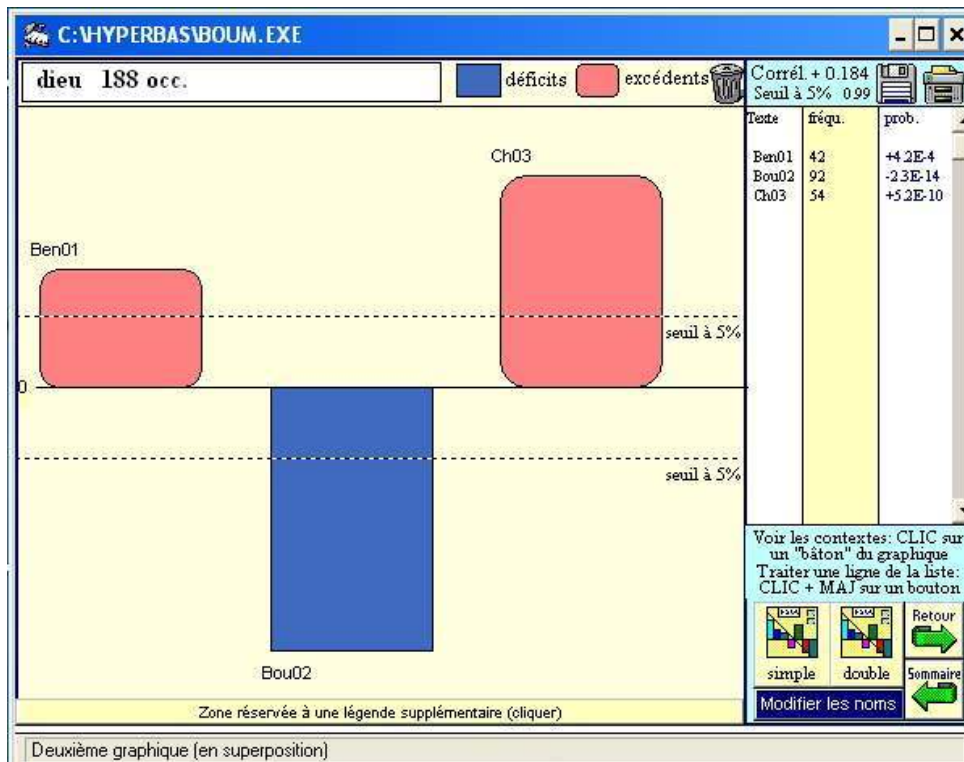
Titre des oeuvres (Cliquer pour obtenir la courbe du texte désigné)

Graphique du poids corrélé des occurrences par locuteur



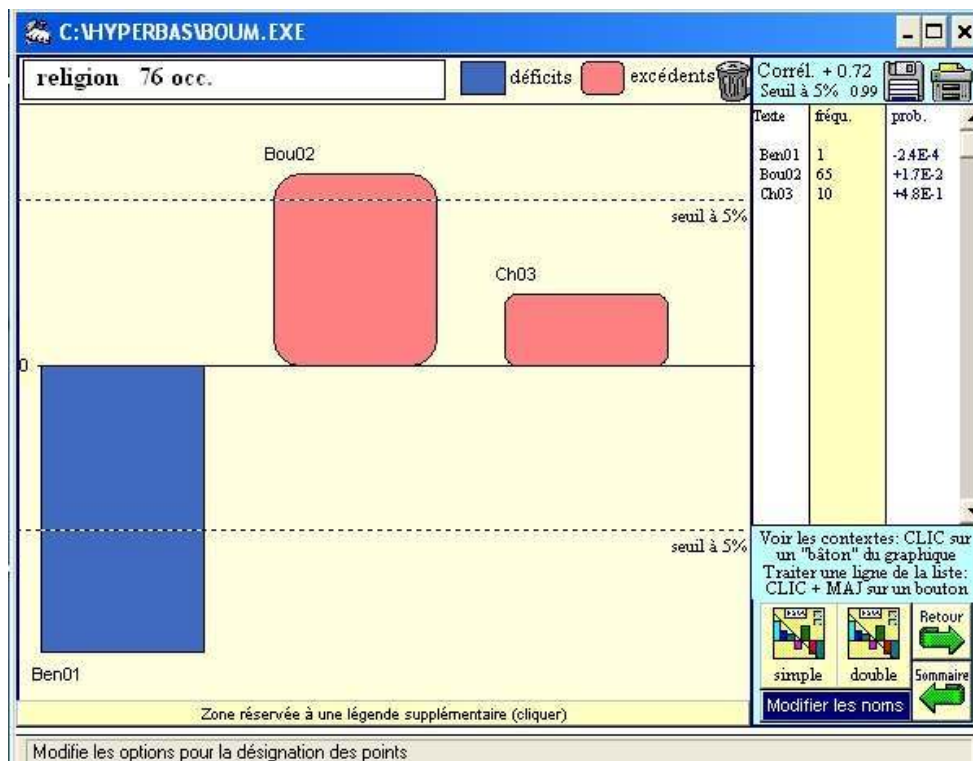
Exemples de suremploi de mots dans le discours de Chadli Bendjedid





- 31 À titre de comparaison les mots de « révolution » : 5 162, « peuple » : 3 946 et « national » : 1 645 totalisaient des emplois largement supérieurs. Les occurrences d'emploi de « révolution » étaient vingt-sept fois plus fréquentes que celles de « Dieu ».
- 32 Si la religion n'apparaissait pas comme un champ important des discours, avec seulement 680 occurrences, une évolution dans l'emploi du thème et des mots pouvait s'observer. En effet, les discours de Ben Bella et surtout de Chadli mettaient davantage l'accent sur la

religion à l'inverse de ceux de Boumediene. Ce dernier, qui totalisait le corpus le plus vaste avec plus de 955 000 mots, se distinguait seulement des autres locuteurs par l'emploi marqué de « religion » en lieu et place d' « islam ».



- 33 À l'inverse, « islam », « Dieu » et « coran » ou encore « djihad » étaient l'apanage de Chadli Bendjedid. L'usage de ces noms, surreprésentés dans le discours de Chadli – au-delà du seuil significatif de 5 % –, traduisait l'évolution d'un champ lexical embrassant davantage la sphère religieuse alors en rapide progression dans la société civile.
- 34 Certains thèmes islamistes furent recyclés par le pouvoir politique des années 1980 qui généralisa l'enseignement religieux sous la houlette de l'Institut islamique de Constantine. Cette mise en avant du religieux avait pour intention de canaliser les attentes du peuple et de rassembler par-delà des régionalismes réveillés en mars-avril 1980. Cependant ces efforts s'avérèrent peu payants puisque le milieu islamiste s'imposa, au terme de la décennie, comme la plus grande forme d'opposition structurée au FLN.
- 35 Malgré tout, l'islam de l'ère Boumediene fut considéré comme une religion teintée de socialisme, ce qui permit certainement de recevoir l'appui des religieux contre les marxistes, après le coup d'état de 1965. Le socialisme algérien proposait une voie nouvelle en tirant sa légitimité de la religion et de ses valeurs égalitaires. Dès lors, le Cheikh Naimi, membre du Conseil supérieur islamique pouvait proclamer :
- L'islam avec ses traditions culturelles et religieuses n'est pas du tout incompatible avec la création d'une société moderne et industrielle à option égalitaire, puisque l'islam est contre l'iniquité et l'injustice¹⁵.
- 36 Mouloud Kassim, ministre de l'Enseignement originel et des affaires religieuses alla plus loin, lors de l'ouverture du 6^e séminaire pour la connaissance de la pensée islamique à Alger, en affirmant que « L'islam [avait] instauré le premier socialisme de l'histoire »¹⁶.

La réalité sur le terrain

- 37 À partir du « redressement révolutionnaire » du 19 juin 1965 orchestré par Houari Boumediène, le FLN oscilla entre modernité et tradition en tentant de préserver une *personnalité* algérienne. Cependant, très rapidement, se fit jour un rejet des pratiques sociétales occidentales supportées pendant 132 années de colonisation. En février 1967, par exemple :

La mini-jupe n'a pas droit de cité en Algérie. Dans son émission quotidienne en arabe, « Radio Alger » a stigmatisé cette « honte du XX^e siècle « germe dangereux » pour la société algérienne et ses traditions islamiques et arabes. Les porteuses de « mini-jupes » sont rares et généralement fort jeunes. Quant aux jeunes gens aux cheveux longs, rares eux-aussi, le président Houari Boumediène avait dénoncé il y a quelques semaines : les « efféminés » aux cheveux longs qui n'ont rien à voir avec la « virile jeunesse algérienne »¹⁷.

- 38 En avril 1969,

La jeune gente féminine vit à l'heure du jerk et des cheveux longs. Alger se civilise à la même décadence que les capitales européennes. [...] Elles ont toutes enlevé le voile car il ne fait pas XX^e siècle ; aussitôt la minijupe est apparue et elles se sont installées dans les brasseries, la cigarette aux lèvres. [...] Beaucoup de jeunes filles trouvent refuge dans la débauche alcoolique. [...] L'enseignement pour la fille : oui ! Le travail : oui ! Accepter de voir bafouer une personnalité, une religion : non !¹⁸

- 39 Sous le titre « Des adolescentes livrées à elles-mêmes. Des exemples dégradants », *El Moudjahid* contribua à dénoncer cette perversion dans la conduite de certaines jeunes filles. Moralité et moralisme étaient de mise, la légende d'une des photos mettant en scène des jeunes filles en jupe annonçait : « la vitrine et le garçon : deux "lièvres" faciles à chasser ».

[...] Ce sont généralement de toutes jeunes filles, des adolescentes de 13-14 ans que l'on voit déambuler à travers les rues et les grandes artères de la capitale suivies de longues files de badauds. D'où viennent-elles ? Généralement des régions de l'intérieur [...] elles ignorent les limites morales d'un comportement sain.

Les faits sont à ce stade suffisamment graves pour que l'alarme soit donnée. C'est d'un type nouveau de délinquance qu'il conviendrait d'éviter avant qu'il ne soit trop tard [...] une enfant de 14 ans habillée d'une manière criarde, maquillée d'une façon vulgaire. [...] la petite-fille deviendra une dévoyée promue à la délinquance féminine qui va du vol au délit grave et même à la prostitution.¹⁹

- 40 Durant les années 1970, l'aile arabisante et religieuse du FLN fit avancer ses thèses au détriment de l'aile francophone et laïque. Alors que des associations religieuses rigoristes étaient dissoutes à l'image des *Djounouds d'Allah* (militaires, soldats de Dieu) le 11 février ou encore d'*El Qiyam (les valeurs)* le 16 mars 1970, le respect des bonnes mœurs triomphait dans la presse nationale. Dans ce contexte, l'idée d'une dégradation des mœurs, continue depuis la guerre de libération, fit tache d'huile.

- 41 Cette apparente déchéance morale et sociale touchait autant la jeunesse résidente que l'émigration, les fonctionnaires et membres du FLN puisqu'une campagne « d'assainissement des mœurs » fut lancée en 1980. Ce thème resta en vogue jusqu'à la rupture d'octobre 1988. Selon Benjamin Stora, ce fut une sorte de « nationalisation de l'islam » et de ses valeurs, dont l'exemplarité de la conduite morale²⁰.

- 42 En ce sens, un des appels les plus forts fut lancé en octobre 1970 par le ministre Mouloud Kassim : « l'Algérie socialiste et musulmane [devait réagir] [...] contre la vague de

bestialisme, de sexualité... de délinquance juvénile, de divorces » qui menaçait d'étouffer le pays²¹.

- 43 Driss Chabou, professeur de sociologie, établit pour sa part une liste des divers facteurs de ce malaise sociétal : « [...] l'imitation du "comportement pied-noir", le chômage, les hauts revenus, [...] les milliers de signes de culture occidentale que véhiculent toutes les tendances dégénérées de cette civilisation en décadence ».
- 44 Rachid Benaïssa, ancien professeur de lycée, collaborateur de Mouloud Kassem au ministère des Affaires religieuses²², proposa quant à lui d'« instaurer un rempart contre toutes les pénétrations occidentales [...], d'interdire la littérature qui prêche le romantisme et le sensualisme [...], de combattre ceux qui privilégient la langue ou la culture française »²³.
- 45 Ces voix furent finalement entendues puisqu'un virage important eut lieu au cours de l'année 1976. Outre l'élaboration de la Charte nationale et de la Constitution, la vente d'alcool fut sévèrement encadrée et les paris sportifs interdits par décret le 12 mars 1976²⁴. Ainsi, *El Moudjahid* dénonça dans ses colonnes le 18 mars :
- « L'attitude condamnable » du turfiste et sa « propension à être constamment et en permanence à l'écoute des radios étrangères » ; « le rôle de ces radios est avant tout de défendre une opinion ou une position politique qui est loin d'être celle de notre gouvernement » [...] « Maintenir les paris sur les courses à l'étranger équivaudrait à remettre entre les mains de nos ennemis potentiels une arme redoutable »²⁵.
- 46 Dans le but de renforcer le respect des pratiques religieuses, l'ordonnance du 16 août instaura un nouveau jour de repos hebdomadaire²⁶ : le vendredi. Il remplaça le dimanche, jour chrétien par excellence²⁷. Au même moment, les informations religieuses concernant les modalités des cultes juifs et chrétiens disparurent progressivement des colonnes d'*El Moudjahid*, même si l'annonce des émissions radiophoniques chrétiennes incontournables, comme celle de Noël, était maintenue²⁸. Toutefois, la loi n° 63-278 resta en application et permit aux personnels algériens et étrangers de confession chrétienne de bénéficier le 25 décembre d'un jour chômé et payé²⁹.
- 47 L'opposition aux habitudes occidentales se durcit. Au début de l'année 1977, l'entrée en vigueur de la loi de Finances porta l'alcool à des prix prohibitifs³⁰ :
- On a battu un nouveau record : la bouteille de whisky coûte maintenant cinq fois plus cher au prix officiel qu'en Arabie Saoudite au marché noir et 100 DA de plus qu'en Libye ; deux pays où l'alcool est totalement interdit. La hausse supérieure à 400 % fait désormais du vin un produit de luxe. [...]
- Les alcools importés (Whisky, Ricard...) oscillent entre 303 et 356 DA. Encore faut-il préciser que ces prix minimums sont pratiqués par le seul magasin de l'Office national de commercialisation du vin. [...] Certains élaborent déjà leur stratégie : la bouteille de whisky au free shop vaut bien le prix du billet pour Palma ou Tunis³¹.
- 48 Si dans les discours présidentiels l'islam se faisait discret, son influence réelle se renforçait au cœur de la société algérienne et s'affichait ostensiblement avec 5 900 mosquées en 1983 contre environ 3 500 en 1970.
- 49 L'adoption du *Code de la famille* par l'Assemblée algérienne le 9 juin 1984 vint parachever cet affermissement du religieux en Algérie. Après plusieurs décennies d'attente³², ce code, prétendument progressiste, reléguait les femmes dans une sous-citoyenneté au sein de l'espace privé : l'Article 8 reconnaissait la polygamie, l'Article 31 précisait l'impossibilité pour une musulmane d'épouser un non-musulman, l'Article 39 soulignait l'obéissance que la femme doit à son époux, l'Article 52 affirmait l'attribution automatique du logement au

père lors du divorce des parents, enfin les articles 144 à 147 validaient l'inégalité de la part d'héritage entre hommes et femmes.

- 50 Malgré ce raidissement religieux étatique, les islamistes, forts de milliers de ralliements, commencèrent à s'opposer au pouvoir et aux « libéraux »³³. En avril 1984 lors de l'enterrement d'Abdellatif Soltani, l'un des fondateurs de l'islamisme algérien³⁴, le cortège de fidèles se heurta aux forces de l'ordre³⁵. En avril 1985³⁶, 135 fondamentalistes du Mouvement islamique étaient déférés devant les tribunaux alors que le 24 juin 1987, 232 islamistes comparaissaient devant la Cour de sûreté de l'État à Médéa.
- 51 De la sorte, au début des années 1980, les islamistes arrivèrent à polariser autour d'eux une large part du mécontentement politique, économique et social, ainsi que les déçus de l'arabisation trouvant peu de débouchés après leurs études à la différence des francophones. Les mosquées constituaient l'espace le moins contrôlé, en dépit des visites des inspecteurs de l'enseignement originel³⁷, et le plus autonome d'une société algérienne régentée par le FLN et ses organisations de masse. Dès lors la contestation pouvait y croître plus facilement, notamment lors de la *khutbah*. Une surenchère sur le thème du comportement religieux entre État et islamistes s'instaura et cristallisa encore davantage la perception de différences de pratiques entre nationaux résidents et émigrés.

Émigration, islam et politique

- 52 La transformation du pouvoir politique algérien et de son rapport avec la religion entraîna irrémédiablement la modification de sa vision des émigrés car ceux-ci n'évoluaient pas au même rythme. Malgré leur bonne volonté, ils vivaient dans un environnement particulier où leur foi se trouvait davantage éprouvée. Néanmoins, dans l'optique de réaliser une réinsertion effective et de contrôler ses ressortissants, l'État s'efforça de mettre sous tutelle les pratiques religieuses communautaires en émigration.
- 53 Effectivement les émigrés devaient reprendre leur place dans la société algérienne spécialement après la suspension de l'émigration algérienne à destination de la France en septembre 1973 et la signature de l'accord sur le retour volontaire le 18 septembre 1980. Ainsi, il devenait nécessaire de tout mettre en œuvre pour organiser une réinsertion en douceur et préserver la personnalité algérienne en Europe par le biais des animations de l'AAE : réunions, sport et cours de langue nationale.

L'Amicale des Algériens en Europe

- 54 Les émigrés constituaient une wilaya supplémentaire, équivalente à celles du sud (Saoura et Oasis), installée principalement dans l'ancien pays colonisateur qui, au plus fort de la présence algérienne en France, accueillait environ 900 000 individus.
- 55 Véritable ministère de l'émigration, l'Amicale gérait un réseau étendu en Europe et en Algérie. Artisan du retour, elle intégra progressivement à la palette de ses activités des rassemblements religieux qui restèrent toutefois occasionnels. Elle tenta de favoriser le développement de lieux de culte. Si l'encadrement était manifeste, la religion demeurait le maillon faible du dispositif. Elle fut laissée dans un premier temps aux soins exclusifs des familles avant l'envoi d'imams algériens.

Les missions religieuses en France

56 À plusieurs reprises entre septembre 1966³⁸ et la décennie 1980, des envois d'imams furent organisés à destination des grands centres urbains français – Paris, Lyon et Marseille – principalement pendant le mois de jeûne. L'initiative en revint aux délégués de l'Amicale qui en émirent le souhait lors des deux premières assemblées générales des cadres de l'association. Ainsi, le 6 juillet 1968, une mission religieuse composée de trois imams fut envoyée en France prenant le relais de celle effectuée en décembre 1967 pour animer les veillées lors du Ramadan :

À la demande de la direction centrale de l'AAE et en étroite collaboration avec le ministère des Habous qui a répondu aux vœux et souhaits de l'émigration, une mission religieuse composée de trois imams s'est rendue en juillet dernier, et pour une durée d'une année, en France³⁹.

57 Leurs activités se résumaient à animer « des veillées religieuses, à donner des conférences, à présider aux cérémonies de mariage, de jugement en divorce et à assister aux fêtes de la circoncision des enfants algériens en France conformément au rite musulman »⁴⁰.

58 Avec l'accord intervenu en septembre 1982 pour la direction de la Mosquée de Paris, les détachements d'imams, considérés comme des agents consulaires, s'accéléraient en France dans l'optique d'assurer un meilleur contrôle des lieux de culte par l'Algérie, le recteur de la Mosquée de Paris décidant de leur affectation. Dans cette dynamique, le Conseil supérieur islamique demanda en décembre 1983 que « le ministère des Affaires religieuses soit omniprésent au sein de cette communauté [émigrée] sachant qu'elle est la plus exposée à l'acculturation et à la dépersonnalisation »⁴¹.

Des actions symptomatiques...

59 En vue de favoriser l'unité de la communauté où qu'elle résidât, l'Amicale organisait des soirées ou des journées entières de réjouissances selon le calendrier national, dont les grandes fêtes scandaient l'année. Pour sa part le calendrier religieux n'était pas oublié mais relégué au second plan. Ainsi, en regroupant les émigrés d'une façon ou d'une autre, l'Amicale entretenait une certaine cohésion et se positionnait en représentante exclusive de la communauté.

60 Si la commémoration des fêtes nationales restait le maître-mot, ponctuellement, certaines fêtes religieuses furent célébrées avec éclat à l'image de l'Aïd *el Fitr* du 28 novembre 1970 au Palais de la Mutualité à Paris⁴². Le 15 novembre 1971, le gala programmé à l'occasion de la *Laylat al Qadr* au théâtre municipal d'Issy-les-Moulineaux fut filmé puis retransmis sur les ondes de la RTA le 17 novembre⁴³. Semblables manifestations s'égrenèrent dans toutes les régions d'Europe où l'Amicale était présente :

La fête de l'Aïd El Adha [Aïd el Kebir] a été célébrée dans toutes les familles d'Algériens résidant en Allemagne Fédérale, et principalement à Düsseldorf, Sarrebruck, Hambourg, Stuttgart et Berlin [...] la délégation régionale a organisé des assemblées auxquelles ont assisté beaucoup de nos frères émigrés⁴⁴.

61 À l'occasion de ces fêtes religieuses, les cadres de l'Amicale, secondés de quelques militants, rendaient visite aux malades dans les hôpitaux et sanatoriums. Après s'être enquis de leur état de santé ils leur remettaient le plus souvent des friandises. Les enfants recevaient également des cadeaux. Lorsque leur *personnalité* était menacée, les cadres de l'Amicale pouvaient prendre des décisions particulières :

Le frère responsable récemment [arrivé] a su insuffler un nouveau souffle. [...]

Notons la décision de faire procéder à la circoncision de tout enfant algérien⁴⁵.

- 62 L'absence de pratique religieuse familiale expliquait cet état de fait. La Direction culturelle de l'Amicale tenta d'y remédier en développant les cours d'arabe dans lesquels la religion et les grands points de la civilisation arabo-musulmane étaient abordés.
- 63 La dernière prérogative de l'Amicale était de proposer une assurance-décès organisant le rapatriement de la dépouille de l'émigré assuré résidant en Europe. Pour quelques centaines de francs par an et par famille, l'ensemble des frais et la partie administrative du transfert étaient pris en charge. Cette assurance permettait à celui qui le souhaitait d'être inhumé en Algérie, en terre musulmane, auprès des siens et d'éviter l'alternative des carrés musulmans. Le culte des morts avait également pour mission de maintenir ou de renforcer les liens avec le pays d'origine⁴⁶.

...avec des fonds spécifiques

- 64 Pour aider l'Amicale dans ses nombreuses démarches, une ligne budgétaire spéciale, la ligne 43-11 : « activités religieuses en faveur de l'émigration » apparut dans la loi de finances 1980 au sein du budget du ministère des Affaires religieuses. Son montant passa progressivement de 120 000 DA en 1980 à 200 000 en 1984 et à 300 000 à partir de 1985⁴⁷. Ce financement resta peu important et son augmentation tint compte de l'inflation et du niveau des changes. À titre de comparaison, l'effort budgétaire consenti en faveur de l'apprentissage de l'arabe – ligne 43-43 : « action éducative en faveur de l'émigration » du ministère de l'Enseignement fondamental – s'élevait pour sa part à 46 millions de DA en 1986.

L'épisode de la Mosquée de Paris

La Mosquée de Paris est comme une perle d'Islam
enchâssée dans les Lumières de Paris
Si Hamza Boubakeur, recteur 1957-1982

- 65 La Mosquée de Paris, située dans le 5^e arrondissement, fut édifée à partir du 19 octobre 1922⁴⁸ et inaugurée le 15 juillet 1926 en hommage aux 100 000 victimes musulmanes de la première guerre mondiale. La plus grande mosquée de France et son Institut musulman dépendaient d'une association, la Société des habous et des lieux saints, créée en février 1917 à Alger⁴⁹, dont les statuts furent remaniés en décembre 1921⁵⁰ et le siège transféré à Paris au cours de la guerre d'Algérie.
- 66 En 1957 Guy Mollet fit passer l'édifice et son institut de la tutelle du ministre des Affaires étrangères à celle du ministre de l'Intérieur. Le 18 mai 1957, il nomma à leur tête Si Hamza Boubaker (1912-1995), fidèle à la France, vraisemblablement sur proposition de Robert Lacoste. Cet agrégé d'arabe, rédacteur d'une traduction en langue française du Coran, cumula plusieurs mandats électifs en France, tout en conservant la direction de la mosquée jusqu'en 1982. Il prit le titre de recteur⁵¹.
- 67 Dès le départ, il s'attira les foudres du FLN qui considérait sa nomination inhérente à son engagement pour l'Algérie française. Afin de le chasser, plusieurs actions en justice furent intentées sans succès, notamment en 1967. En août 1970 Abdelkrim Ghraieb, président de l'AAE, regretta lors du 4^e séminaire de la pensée islamique de Constantine qu'il n'existe

« qu'une seule mosquée pour toute la France, dirigée par des employés sans conviction ». Par la suite les attaques dans la presse nationale algérienne se durcirent :

[...] Loin d'être le centre de rencontres et d'échanges culturels qu'elle devrait être [...] [La mosquée de Paris] demeure une espèce de curiosité folklorique d'abord et avant tout par la volonté des personnes douteuses qui en usurpent la direction. [...] Les fidèles musulmans émigrés dans la région parisienne ont été contraints d'organiser des lieux de prière afin de pouvoir remplir leurs devoirs religieux sans se compromettre avec les curieux dévots qui [y] sévissent⁵².

68 Le 12 janvier 1974, *El Moudjahid* blâma plus vertement encore le recteur :

L'homme du scandale continue de faire parler de lui. Dans une récente déclaration [...] il se vante de ne tenir aucun compte voire même de mépriser la volonté des musulmans maghrébins émigrés. Soulignant lui-même son allégeance exclusive à l'administration française, il proclame que « la mosquée de Paris ne sera jamais nord-africaine ». Il ne fait que persévérer dans sa ligne de conduite selon laquelle il s'est constamment placé contre les Algériens, contre les maghrébins, contre les musulmans dans le camp des colonialistes.

[...] Agent avéré des services secrets français [...] Hamza Boubakeur fut un des ennemis numéro un du peuple algérien pendant la guerre de libération. [...] Comme recteur de la mosquée de Paris il ne manque pas aujourd'hui de poursuivre de sa haine nos frères émigrés.

Cet homme-là qui rassemble en lui une rare collection de tares [...] a transformé la mosquée de Paris en centre touristique avec café et bain maure. [...] Dans le passé nous avons conseillé à ce monsieur de se taire, le silence étant la seule attitude admissible pour un traître de son acabit. [...] puisqu'il veut continuer à bafouer nos frères émigrés dans leur foi sacrée qu'il ne s'étonne pas de récolter leur colère⁵³.

69 Le 4 février de la même année, l'accueil de deux anciens harkis en grève de la faim dans une des salles de la mosquée attisa les rancœurs et confirma la thèse de la trahison.

70 Contre toute attente, en septembre 1982, un accord intervint finalement avec le FLN et Hamza Boubakeur quitta son fauteuil de recteur. Il fut alors remplacé par le cheikh Abbas Bencheikh El Hocine⁵⁴, un diplomate algérien⁵⁵, malgré l'avis de la Société des habous. La nouvelle fut annoncée triomphalement par le président de l'AAE, Abdelkrim Souici, lors de la *XI^e Assemblée générale*, les 19 et 20 mai 1984 à Lille :

En septembre 1982, la situation de la Mosquée de Paris [fut] enfin clarifiée après une spoliation qui a duré vingt-six ans. Résultat d'une longue action juridique et diplomatique à laquelle notre organisation a longuement contribué, cet événement suscite une satisfaction légitime et une fierté chez nos compatriotes⁵⁶.

71 Dès lors l'Algérie participa au financement d'environ 40 % du budget de fonctionnement de la Mosquée et y détacha des fonctionnaires entretenant des liens assez étroits avec l'Amicale⁵⁷. Ce rapprochement éclata au grand jour lors de la *XII^e Assemblée générale* de l'AAE, en juin 1987, puisque pour la première fois le recteur intervint à l'occasion de ce rassemblement.

72 À la volonté d'encadrement de l'émigration algérienne s'ajoutait également celle de l'expression religieuse. Le prestige de la Grande Mosquée de Paris, son histoire et son influence dans une République française dépourvue d'un organe de représentation officielle des musulmans en faisait un espace symbolique et de contrôle. Cette mosquée, réel enjeu de pouvoir dans la communauté musulmane en France, accentua l'opposition entre Maroc et Algérie déjà en désaccords au sujet du Sahara occidental⁵⁸.

73 Cette prise de possession intervenait au moment où la visibilité de l'islam s'accroissait dans l'Hexagone. De Mantes-la-Jolie puis d'Evry, l'islam sortait des foyers, des caves et des

bâtiments réhabilités pour exister officiellement et s'inscrire au grand jour, par le biais de mosquées, dans l'espace urbain.

Émigrés et religion dans la presse nationale

Des musulmans comme les autres...

- 74 Nombreux étaient les exemples de solidarité entre la communauté émigrée et son pays d'origine. L'un d'eux s'inscrivait directement dans le cadre religieux. Il s'agissait de l'édification de la grande mosquée de Constantine entamée en 1972.

Une fois réalisée, elle couvrira une surface de 20 000 mètres carrés et comportera une mosquée pouvant accueillir 10 000 fidèles et surmontée de deux minarets de 123 mètres de haut. À côté de la mosquée, une université islamique sera édifiée [...] Une université dont le rayonnement s'étendra à tous les pays africains. Cet ensemble sera le plus important d'Afrique⁵⁹.

- 75 Traduisant la résurgence de l'aspect musulman de la *personnalité* algérienne, l'ambition demeurait la réalisation d'une prouesse technique associée à une œuvre pieuse glorifiant le héros algérien de la résistance à l'envahisseur : Abd el Kader⁶⁰. Cette nouvelle tour de Pharos devait humblement illuminer le reste du continent africain et du monde musulman.

- 76 Le 19 mars 1970 une délégation du comité directeur de la future mosquée arriva en France pour entamer une campagne de sensibilisation dans l'émigration algérienne. Paris et cinq grandes métropoles régionales constituaient les étapes de cette tournée d'information qui ne voulait oublier aucun travailleur. L'appel diffusé par *L'Algérien en Europe* le 26 mars 1970 parlait de lui-même :

Frère travailleur émigré !

Tu as souvent donné les preuves de ta foi et de ton attachement indéfectible aux valeurs et traditions de notre pays. Cela nous autorise aujourd'hui à nous adresser à toi en toute confiance en nous rappelant les sacrifices que tu as consentis pour que vive l'Algérie et que se consolide son édification. Le projet dont nous te faisons part concerne la construction d'une grande mosquée et d'une université islamique à Constantine. Cette réalisation sera une gloire pour notre pays et un symbole vers lequel se tournera l'Afrique renaissante. [...] Nous sommes persuadés que tu répondras à cet appel et que tu participeras à cette grande œuvre⁶¹.

- 77 L'escarcelle des émigrés était une nouvelle fois sollicitée par le biais de carnets de souscription et de cartes d'adhérents au comité. Les résultats ne se firent pas attendre puisque le « 18 août M. Abdelkrim Ghraïeb, président de l'Amicale, a remis au Comité directeur de la mosquée Émir Abdelkader de Constantine un chèque de 200 000 francs, premier versement de la participation de notre émigration à l'édification de cette mosquée »⁶².

...mais menacés par leur environnement

- 78 L'éloignement fondait indubitablement le statut d'émigré, un éloignement géographique, culturel et cultuel. Si les pratiques religieuses se maintenaient, elles étaient souvent empreintes « d'aménagements » compte-tenu des difficultés à réaliser le ramadan, les prières quotidiennes ou la *khutbah* à cause notamment du rythme de travail soutenu.

Loin du pays natal, en dépit de conditions de vie difficiles, ils accomplissent leur devoir de croyants.

[...] Dans les villes et les campagnes musulmanes, les tentations sont réduites, les

horaires de travail aménagés. En Europe, il en va tout autrement. Les rues connaissent la même animation que les autres mois de l'année. Les cafés et les restaurants ouvrent leurs portes, les passants fument. [...] En terre étrangère, les émigrés doivent s'imposer une conduite rigoureuse pour résister aux sollicitations. [...] Chabane chef d'équipe ajoute « Il est sûrement plus simple de faire le Ramadhan en Algérie. Les tentations sont nombreuses ici, surtout pour les fumeurs ». [...] Transplantés, loin de leur milieu naturel, le Ramadhan est pour les émigrés une école de volonté et de sacrifice. Le Ramadhan est non seulement un acte de foi, c'est aussi et surtout une manifestation d'identité culturelle pour les émigrés. C'est pourquoi, on rompt le jeûne au moment où s'élève sur les ondes la voix du muezzin de radio-Alger⁶³.

79 Il est peu opportun de revenir sur les périls qui menaçaient les pratiques culturelles des émigrés : l'absence de lieux de culte, de temps, la présence d'alcool ou de drogue, de jeux de hasard et de prostituées. Analysés par une littérature abondante, ces dangers furent également caricaturés par certains artistes algériens tels Salah Sadaoui et Mohamed Mazouni dans nombre de leurs chansons et de leurs scopitones⁶⁴.

80 Mais plus encore que les adultes, les adolescents et les enfants étaient directement menacés. Deux phénomènes se conjuguèrent : leur croissance dans une société étrangère laïque et les « lacunes » culturelles imputables à leurs parents. Lors du 7^e séminaire de la pensée islamique de Tizi-Ouzou en juillet 1973, un inspecteur du ministère de l'Enseignement originel et des Affaires religieuses en Europe synthétisa cet état de fait :

[...] Ce dernier point concerne tous les travailleurs émigrés dans leur ensemble car ils ont acquis la foi par héritage et ne savent rien de la religion sinon qu'elle vient de Dieu et qu'il ne faut pas la négliger. À leurs yeux, quiconque lit l'arabe représente la religion, quiconque sait le Coran est un être sacré. Ce phénomène a été bien compris de ces gens qui ont saisi toutes les occasions pour répandre le charlatanisme dans les milieux d'émigrés, rédigeant des talismans, s'adonnant à la géomancie et réclamant des sommes exorbitantes pour lire le Coran⁶⁵.

81 L'Amicale essaya de prendre le relais de parents défaillants, ces derniers éprouvant des difficultés à transmettre les fondements culturels et religieux, tant éloignés des standards français, à leur progéniture. Au choc des générations se mêlait celui des cultures qui marginalisait ces enfants, victimes d'acculturation. Les témoignages furent nombreux :

Je suis née en Algérie. Je suis venue en France à l'âge de trois ans. Maintenant j'en ai dix. Aujourd'hui mon père m'a acheté *L'Algérien en Europe*. Je l'ai entièrement lu. [...] Grâce à vous, je sais que les fêtes musulmanes existent, car mes parents me le disaient aussi mais je ne les croyais pas. À l'école, dehors et partout, mes camarades ne parlent que de la Noël, du jour de l'An, etc. Jamais je n'ai entendu parler de l'Aïd ou d'une autre fête. Maintenant je sais tout de nos fêtes car le maître d'arabe de l'Amicale nous l'a appris⁶⁶.

82 Ainsi, le cocon familial et la bonne connaissance des aspects de la personnalité algérienne étaient censés protéger les enfants algériens. L'islam, sa maîtrise et sa pratique continuaient de représenter aux yeux du FLN la base de l'algérianité et ce alors que les enfants nés en France de parents algériens étaient également Français de par la loi. À la perte identitaire – francisation – se cumulait la peur d'une perte numéraire de nationaux.

83 Dans cet ordre d'idées, une crainte particulière traversa l'intelligentsia politique et religieuse : celle des mariages mixtes. En effet, si les Algériens musulmans avaient su se libérer de l'emprise française, ce n'était pas pour abandonner les enfants de leurs émigrés à l'ancienne puissance coloniale et encore moins par le biais des mariages mixtes, pourtant répandus dans la classe dirigeante algérienne, conséquence d'une émigration déjà ancienne.

- 84 En août 1970 lors du 4^e séminaire de la pensée islamique de Constantine, le ministre Mouloud Kassim aborda le problème de ces mariages. Il fut suivi sur ce terrain par Z'hor Ounissi⁶⁷, rédactrice en chef de la revue *El Djazaïria* et enfin par Abdelkrim Ghraieb, président de l'AAE qui mit l'accent sur l'aliénation culturelle des jeunes algériens résidant en France, en dépit des efforts de son organisation⁶⁸. La résolution adoptée était univoque :

Considérant les dangers qui menacent l'équilibre des familles issues de mariage mixte et les incompatibilités de tout ordre qui en découlent. Suite à la conférence de M. Mouloud Kassim [...] dans laquelle il avait mis l'accent sur les conséquences néfastes des mariages mixtes [...] suite à l'intervention de Z'hor Ounissi dans laquelle elle a dénoncé la situation désastreuse pour la famille algérienne et partant pour la nation des mariages mixtes. Et suite à la conférence faite par le frère Abdelkrim Ghraieb relative à l'aliénation multiforme et aux déchirements que vivent les enfants émigrés fruit de mariages mixtes.

Les participants au 4^e séminaire sur la pensée islamique [...] adressent un appel pressant aux dirigeants de tous les pays musulmans en vue de prendre les mesures immédiates et adéquates de nature à enrayer le mal qui met en péril la pérennité de la famille et partant de la nation musulmane⁶⁹.

- 85 Cette même année, une « circulaire ministérielle faisant référence aux préceptes coraniques interdit [...] aux Algériennes musulmanes d'épouser des non-musulmans »⁷⁰. En conséquence, une réunion se tint à l'ambassade d'Algérie à Paris le 9 janvier 1971 dans le cadre de la V^e assemblée générale des cadres de l'AAE, en présence notamment de Mouloud Kassim, sur le statut familial des émigrés. Dans le but de reconnaître la filiation légale des enfants conçus en mariage ou hors mariage avec des étrangères, des aménagements furent apportés afin qu'ils bénéficient de la nationalité du père, principal transmetteur de la nationalité algérienne (article 6-2 du Code algérien de la nationalité du 15 décembre 1970⁷¹). Le Conseil supérieur islamique rendit également une fatwa au sujet de cette situation propre à l'émigration⁷². Le cas inverse d'une Algérienne épousant un non-algérien et surtout un non-musulman n'était pas envisagé ni envisageable.

- 86 La chanteuse Warda Ftouki – *Warda el Djazaïria* – s'attira les foudres d'*El Moudjahid* en langue arabe pour son mariage, en 1973, avec l'Égyptien Baligh Hamdi :

Warda change de peau, elle tourne le dos à son pays et à son peuple... Warda a décidé aujourd'hui de changer de visage, elle a renié – qu'elle en soit consciente ou non – toute l'histoire de son pays⁷³.

- 87 En avril-juillet 1978 l'affaire Dalila Zeghar-Maschino souleva une nouvelle fois le problème. Cette algérienne de 26 ans avait épousé un Français, Denis Maschino, et vivait à Montréal. Il s'agissait au départ d'une banale idylle entre le fils d'un professeur de philosophie français, pro-FLN exerçant jusqu'en 1971 en Algérie, et la sœur d'un homme d'affaire algérien, très proche du pouvoir. Ils s'étaient séduits sur les bancs de l'université d'Alger. Pour vivre librement leur amour, ils avaient quitté l'Algérie et se marièrent en mars 1975 à Colombes (92) avant de rejoindre le Canada pour y poursuivre leurs études.

- 88 Le 25 avril 1978, Dalila aurait été enlevée par des hommes de main de son frère, Messaoud Zeghar, et ramenée en Algérie afin qu'elle y épousât un professeur d'allemand de l'université d'Alger et qu'elle abandonnât son quotidien jugé dégradant⁷⁴. Indépendamment de l'anecdote, des complications diplomatiques, des déclarations et contre-déclarations des deux camps, il fut rappelé officiellement à Alger, qui considérait cette aventure comme une « affaire privée » et un « fait divers », « qu'une circulaire ayant

force de loi interdit l'union d'une citoyenne algérienne avec un étranger non musulman »⁷⁵.

- 89 Une dernière fois, la polémique s'installa avec les enlèvements d'enfants par des pères algériens divorcés ou séparés de leurs femmes françaises au milieu des années 1980⁷⁶. Ces « déplacements illégaux » concernant environ un millier d'enfants⁷⁷ firent couler beaucoup d'encre entre juin 1984 et juin 1988 au moment où l'Algérie publiait son Code de la famille dont l'article 31 édictait : « Une musulmane ne peut épouser un non-musulman. Le mariage des algériens et algériennes avec des étrangers des deux sexes obéit à des dispositions réglementaires ».
- 90 La conception, la perception et l'encadrement de la religion en Algérie ont fortement évolué entre l'indépendance et les manifestations d'octobre 1988. D'instrumentalisé, l'islam « algérien » s'est révélé autonome, revendicatif et fédérateur mais en dehors du cadre du FLN. Émané d'un corset étatique pourtant étiré il réussit à canaliser un mécontentement multiforme issu de la faillite du système en place en se présentant comme la seule alternative à un parti unique sur le déclin.
- 91 Une instrumentalisation idéologique, partisane et violente s'installa, succédant à l'instrumentalisation étatique.
- 92 Les islamistes remportèrent la surenchère religieuse alors que le FLN, pourtant auto-qualifié de parti d'avant-garde, avait redéfini avec force, au cours de la décennie 1980, la place de la religion dans la société algérienne.
- 93 L'ensemble de ces transformations, la fin du parti unique et l'explosion de son représentant à l'étranger, l'Amicale des Algériens en Europe, portèrent le coup de grâce aux tentatives de lutte contre la dépersonnalisation et l'aliénation culturelle des émigrés en Europe. Cette situation sonna le glas de ce mode d'encadrement lorsque commençait à se poser avec acuité la question de la place d'un islam de France et non plus d'un islam en France.

NOTES

1. L'ALN – Armée de libération nationale – rebaptisée ANP – Armée nationale populaire – joua également un rôle politique de premier plan sur l'ensemble de la période d'étude. Dès l'été 1962, l'armée de l'extérieur – dont le clan d'Oujda – prit fait et cause pour le Bureau politique constitué autour d'Ahmed Ben Bella contre le GPRA – Gouvernement provisoire de la République algérienne – contraint, après des oppositions armées, d'abandonner le pouvoir. Cf. à ce propos Ali Haroun, *L'été de la discorde*, Alger, Casbah éditions, 2000, 238 p.
2. « Spécial novembre : la force morale », *Révolution africaine*, n° 767, p. 16-18, 1^{er}-7 novembre 1978.
3. Il est à noter que Smaïl Mahroug, ancien ministre des Finances (21 juillet 1970 - février 1976), était chrétien.
4. Ces inspecteurs participaient également aux manifestations officielles dont la journée de l'émigration, célébrée chaque 17 octobre depuis 1968. Ils prononçaient une fatiha en mémoire

des chouhada lors des cérémonies de recueillement dans les cimetières ou devant les stèles commémoratives.

5. Décret n° 70-53 du 21 juillet 1970 portant formation du gouvernement.
6. Le 1^{er} juillet 1985 l'institut islamique de Yellouli fut inauguré. Il complétait ceux de Biskra, Batna et Tamanrasset qui avaient formés depuis 1980 plus de « 1 200 fonctionnaires du culte ». Dans *El Moudjahid*, 2 juillet 1985, p. 12.
7. « L'enseignement religieux en Algérie », *Algérie-actualité*, n° 214, 23 novembre 1969, p. 9.
8. Décrets n° 71-128 et 71-129 du 13 mai 1971.
9. Décret n° 77-139 du 8 octobre 1977.
10. Décrets présidentiels du 27 mai 1978, BOENA 1978, p. 294 et 296.
L'adoption en 1986 de la Charte nationale refondue mit l'accent sur l'Islam comme composante essentielle de la personnalité algérienne. En novembre 1986 une nouvelle matière fut ajoutée aux séries générales du baccalauréat, l'éducation islamique. L'idée avait été lancée par les délégués du 4^e congrès du FLN de janvier 1979 qui prirent une résolution sur la mise en place d'une éducation religieuse.
11. Afin de lutter contre l'explosion démographique en Algérie le Conseil délivra en avril 1968 puis en 1982, sur demande du gouvernement, une fatwa sur la limitation puis l'espacement des naissances dans le cadre strictement privé, la voie de la contraception et du planning familial ayant été abandonnée. Dans les sphères du pouvoir et de la planification, on affirmait qu'il n'y avait de meilleur contraceptif que le développement, matérialisé par les différents plans d'industrialisation.
12. En juin 1985, elle se montait à 4.45 DA par membre de famille, dans *El Moudjahid*, 15 juin 1985, p. 3.
13. La revue *Al Asala* fut étudiée par Luc-Willy Deheuvelds, *Islam et pensée contemporaine en Algérie, la revue Al-Asâla*, Paris, Édition du CNRS, 1991, 312 p.
14. Ce logiciel continue d'être perfectionné au sein du laboratoire *Bases, Corpus, Langage* de l'université de Nice Sophia Antipolis.
15. « Intenses activités religieuses à travers le pays », *El Moudjahid*, 19-20 novembre 1967, p. 3.
16. « Ouverture du 6^e séminaire pour la connaissance de la pensée islamique », *El Moudjahid*, 25 juillet 1972, p. 1.
17. AFP, 17 février 1967.
18. « Les jeunes filles et la liberté », *El Moudjahid*, 20 septembre 1969, p. 5.
19. « Des adolescentes livrées à elles-mêmes. Des exemples dégradants », *El Moudjahid*, 10 juillet 1970, p. 3.
20. Les émigrés et surtout leurs enfants restèrent étrangers à cette campagne d'assainissement. Il en résulta un décalage important retranscrit d'une façon assez mordante, en 1981, dans le film de Mahmoud Zemmouri *Prends 10 000 balles et casse-toi*.
21. « Les autorités lancent une campagne contre la dégradation des mœurs », *Le Monde*, 29 octobre 1970, p. 10.
22. Il fut détaché à l'AAE en 1971 afin de monter le projet d'inspection de l'enseignement originel que M. Kassim voulait ouvrir à Paris.
23. *Le Monde*, art. cit., 29 octobre 1970.
24. Cette interdiction toucha les turfistes habitués à suivre l'évolution des courses hippiques en France par le biais d'un encart, « les courses en France », publié de manière régulière dans *El Moudjahid*.
25. AFP, *Bulletin d'Afrique*, 18 mars 1976.
26. Ce dernier fut instauré à partir du premier jour du mois de Ramadhan.
27. « Le vendredi devient le jour du repos hebdomadaire », *Le Monde*, 26 août 1976, p. 10.
28. « Émissions religieuses chrétiennes à la chaîne III de la RTA », *El Moudjahid*, 24 décembre 1978, p. 6.

29. « La journée du 25 décembre », *El Moudjahid*, 25 décembre 1983, p. 11.
30. Tout cela alors que la société Kronenbourg avait envoyé en juillet 1970 son président en Algérie afin d'étudier la possibilité de l'implantation d'une unité de production pour le marché intérieur. Dans « Communiqué Kronenbourg », *Algérie-Actualité*, n° 247, 12 juillet 1970, p. 3.
31. « Haro sur le whisky », *Le Monde*, 8 janvier 1977, p. 4.
32. Des travaux au sein du ministère de la Justice commencèrent au cours de l'année 1964. Ils furent arrêtés, puis repris, arrêtés de nouveau, traduisant le malaise face à la rédaction de ce code. La commission nationale consultative pour l'avant-projet de loi portant sur le Code de la famille rendit ses conclusions le 21 mai 1971 mais elles restèrent sans suite. Dans *El Moudjahid*, 22 mai 1971, p. 1.
33. Le 2 novembre 1982, l'étudiant Kamal Amzal fut éventré par des islamistes à la Cité universitaire de Ben Aknoun (Alger).
34. Il fut l'auteur en 1974 du livre *Le mazdaqisme à l'origine du socialisme* qui vilipendait le socialisme et du pamphlet *Siham el Islam* vitupérant les dirigeants politiques et leurs agissements.
35. Le 10 juillet 1984 s'ouvrait le 18^e séminaire de la pensée islamique et *El Moudjahid* sous-titrait l'événement : « Diffusion de la foi authentique et lutte contre la fausse interprétation des valeurs islamiques » en réaction aux actions des islamistes.
36. Le 19^e séminaire de la pensée islamique s'organisa autour du thème de « l'agression culturelle et la société islamique contemporaine », *El Moudjahid*, 12 mai 1985, p. 4.
37. Le décret du 6 août 1983 octroyait au seul ministère des Affaires religieuses le recrutement des imams. Mais le contrôle de l'ensemble des lieux de culte restait une gageure. Ainsi, une des mosquées de Bab el Oued servit de tribune pendant des années à Ali Belhadj.
38. « Une délégation du ministère des Habous en France », *Algérie-actualités*, n° 46, 4 septembre 1966, p. 2.
39. « Table ronde avec les membres de la mission religieuse auprès de l'émigration algérienne en France », *L'Algérien en Europe*, n° 67, 1^{er} novembre 1968, p. 6.
40. « Départ d'une délégation religieuse algérienne pour Paris », *El Moudjahid*, 6 juillet 1968, p. 3.
41. « Le Conseil supérieur islamique : préserver l'émigration de la dépersonnalisation », *El Moudjahid*, 22 décembre 1983, p. 3.
42. « Vie de l'AAE », *L'Algérien en Europe*, n° 114, 30 novembre 1970, p. 22.
43. « Vie de l'AAE », *L'Algérien en Europe*, n° 137, 24 novembre 1971, p. 23.
44. « Vie de l'AAE », *L'Algérien en Europe*, n° 266, 15 décembre 1977, p. 30.
45. « L'AAE en RFA », *L'Algérien en Europe*, n° 75, 1^{er} mars 1969, p. 11.
46. Voir Yassine Chaib, *L'Islam et la mort. La mort musulmane en France*, Aix en Provence, Edisud, 2000, 254 p.
47. JORA, lois de Finance de 1980 à 1988.
48. L'inauguration solennelle des travaux eut lieu en présence du Maréchal Lyautey. En mars 1922 fut déterminée la direction de La Mecque et du mur *qibla*.
49. Il s'agissait d'une association culturelle qui déposa ses statuts au tribunal malékite d'Alger. Elle avait initialement pour objectif d'acquérir deux immeubles, à La Mecque et Médine, afin d'héberger des pèlerins maghrébins nécessaires lors du *Hadj*.
50. JORF n° 53, 23 février 1922, p. 2283.
51. Ses deux prédécesseurs algériens, Si Kaddour Benghabrit (1926-1954) et Si Ahmed Benghabrit (1954-1957), son neveu, avaient le titre de directeur et non celui de recteur.
52. *El Moudjahid* du 29 mai 1972 cité par *Le Monde*, 1^{er} juin 1972.
53. « Hamza Boubakeur ou l'incarnation de la trahison », *El Moudjahid*, 12 janvier 1974, p. 3.
54. Père du mufti de Marseille, Soheib Bencheikh et de Ghaleb Bencheikh.
55. À la suite de son décès, la Société des habous et des lieux saints porta à sa tête le 10 juin Tedjini Haddam, un ancien ministre algérien des Affaires religieuses qui fut aussi ministre de la Santé et ambassadeur à Tunis (1970-1975), puis à Riyad (1982- 1986). En réalité, la Société des

habous se contenta de valider, comme en 1982, un choix dicté par le gouvernement algérien. Le recteur fut ensuite appelé le 12 janvier 1992 au Haut Comité d'État. L'incompatibilité entre cette fonction politique à Alger et celle de recteur lui ayant été notifiée par le gouvernement français, le 12 avril 1992 le Français Dalil Boubakeur, fils de Hamza Boubakeur, fut élu à l'unanimité à la tête de l'Institut musulman.

56. « Rapport moral présenté par A. Souici », *XI^e Assemblée générale de l'AAE*, Montreuil, 1984, p. 62.

57. Cette situation n'empêcha nullement l'hypothèque de la mosquée par le fisc français pour arriérés d'impôts en 1987.

Le recteur de la Grande mosquée signala le 17 septembre 1985 que « des centaines de mosquées et des dizaines d'imams en France bénéficiaient de son aide ». Dans *El Moudjahid*, 17 septembre 1985, p. 9.

58. La mise en place le 11 novembre 1978 d'un complexe islamique à Bruxelles, pour les quelques 200 000 musulmans du pays, suscita moins d'opposition. Il en alla de même pour l'édification de l'Institut du monde arabe à Paris, inauguré en décembre 1987. Les financements internationaux renvoyaient l'Algérie au rang de simple contributeur.

59. « La mosquée de Constantine », *L'Algérien en Europe*, n° 99, appel, 26 mars 1970, p. 11.

60. Cette mosquée aurait également pu rendre hommage à Abdelhamid Ben Badis, natif de la ville, réformiste et fondateur de l'Association des Oulémas en 1931.

61. *L'Algérien en Europe*, n° 99, art. cit., p. 11.

62. *L'Algérien en Europe*, n° 108, 4 septembre 1970, p. 19.

Un accord fut conclu entre le ministère des Affaires religieuses et la branche construction de l'ANP en 1972. Une ligne budgétaire fut même accordée par le Secrétariat d'État au Plan afin d'accélérer le rythme des travaux. En 1982, la limitation des procédures d'importation, mise en place par l'État, bloqua l'avancement de la mosquée et de l'Université islamique dont le gros œuvre était presque terminé. Dans *El Moudjahid*, « Mosquée Emir Abdelkader, problèmes de financement et d'équipement en voie de solution », 15 mars 1982, p. 4. L'ensemble du projet ne fut livré qu'en 1984.

Le décret présidentiel n° 84-182 du 4 août 1984, instaurant l'Université des sciences islamiques de Constantine, entraîna la nomination de Mohamed Ghazali théologien égyptien en exil, proche des frères musulmans.

63. « Le Ramadan des émigrés », *L'Algérien en Europe*, n° 177, 16 octobre 1973, p. 19.

64. Pour Salah Sadaoui cf. *El Mastoul*, scopitone CI 412, *Lel kmar oulka* CI 907, *Soukardji* CI 1024. Pour Mohamed Mazouni *Adieu la France*, CI 2041, *Ouled el Ghorba* CI 1104.

65. Propos d'un inspecteur du ministère de l'Enseignement originel et des Affaires religieuses en Europe, Al-Arabî al Zubayri, 7^e séminaire sur la pensée islamique, Tizi-Ouzou, 10-22 juillet 1973, tome 4, p. 1664, 1665, 1666, cités par Luc-Willy Deheuvels, *Islam et pensée contemporaine en Algérie*, la revue *Al-Asâla*, Paris, Éd. du CNRS, 1991, 312 p.

66. « Courrier du lecteur », *L'Algérien en Europe*, n° 121, 23 mars 1971, p. 2.

67. Z'hor Ounissi devint par la suite députée, secrétaire d'État chargée des Affaires sociales en janvier 1982 puis ministre des Affaires sociales en janvier 1984 et enfin ministre de l'Éducation nationale en février 1986.

68. « Quatrième séminaire d'initiation à la pensée islamique », *L'Algérien en Europe*, n° 108, 4 septembre 1970, p. 18.

69. « Motion adoptée par les congressistes », *El Moudjahid*, 16-17 août 1970, p. 3.

70. « Les mariages avec les étrangers sont vivement dénoncés », *Le Monde*, 15 août 1970, p. 5.

71. Il remplaça et compléta la loi n° 6396 du 27 mars 1963 qui portait code de la nationalité algérienne.

72. Voir Maurice Borrmans « À propos d'une récente fatwa relative au statut familial des émigrés algériens », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, volume 13-14, septembre 1973, p. 131 à 140.
73. Paul Balta, « Tribulations d'une chanteuse, la rose algérienne aurait trahi », *Le Monde*, 6 mai 1976, p. 31.
74. « Une personnalité algérienne est accusée d'avoir enlevé sa sœur mariée à un Français », *Le Monde*, 10 juin 1978, p. 3.
75. « L'enlèvement de M^{me} Maschino », *Le Monde*, 6 juillet 1978, p. 6.
76. Voir la convention franco-algérienne du 21 juin 1988 sur les enfants issus des couples mixtes. Les différentes étapes de la révolte des mères européennes furent : le 9 novembre 1983 une trentaine de mères manifestèrent avec les photos de leurs enfants devant l'ambassade d'Algérie à Paris, le 6 juillet 1984 ce fut l'épisode du « bateau pour l'Algérie », le 17 juin 1985 le bivouac de cinq mères dans l'enceinte de l'ambassade de France puis la tentative d'enlèvement en Algérie de trois enfants le 31 janvier 1986 par une députée européenne, Anne-Marie Lizin ou encore la marche entre Paris et Genève du 10 février au 4 mars 1987.
77. « Les enfants de couples mixtes », *El Moudjahid*, 20 décembre 1987, p. 4.

RÉSUMÉS

Cet article s'intéresse au rôle de l'Islam en Algérie au sortir de la guerre de libération nationale, à sa captation et à son instrumentalisation par le FLN entre 1962 et 1988. Les transformations successives de cette religion d'État en Algérie et son rôle de tribune dans l'opposition au parti unique eurent comme corollaire la mise en place d'un décalage assez marqué avec les communautés émigrées qui n'évoluaient pas au même rythme. La tentative de contrôle religieux des émigrés, par le prisme d'un encadrement FLN, s'avéra de ce fait extrêmement compliquée à mettre en œuvre.

This article underlines the role played by Islam during and after the Algeria's war, in particular his captage by the National Front of Liberation from 1962 to 1988. It tries to highlight the mains transformations of this state religion and her part as a tribune for the political opposition. As particular as she was, this situation created a large gap between Algerians and colonies of emigrants overseas. The attempt of religious control, orchestrated by the NFL, upon this people failed, illustrating the religious discrepancy between two components of a same nation.

INDEX

Mots-clés : Algérie, Amicale des Algériens en Europe, émigration algérienne, instrumentalisation politique du religieux, Islam, Islamisation

AUTEUR

JEAN-CHARLES SCAGNETTI

ATER, université de Nice, CMMC Ouvrage : *L'aventure scopitone (1959-1983)*, Paris, Autrement, 110 p. (à paraître septembre 2009). Articles :

- Contributions multiples au catalogue de l'exposition *Un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France*, Paris, Gallimard (à paraître septembre 2009).

- « Coupe du monde 1982 : Les internationaux algériens et leur équipe nationale », *Les footballeurs maghrébins de France au xx^e siècle*, *Migrance*, n° 29, p. 45-58, mai 2008.

- « Les scopitones maghrébins, un reflet de l'émigration maghrébine en France ? », CIEMI, *Migrations et société*, vol. 18, n° 103, p. 117-128, février 2006.